



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an deux mil vingt et un, le quatorze décembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-VICTOR-LA-COSTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jacqueline PAGNOL, après convocation légale, sous la présidence de Mme Véronique HERBÉ.

Étaient présents : Mme Véronique HERBÉ, M. Georges DANIEL, Mme Nathalie BESSON, M. Jean PASSERIEUX, Mme Joëlle COLLOCA, Mme Jacqueline LINDER, M. Jean-Louis COGAN, M. Antoine DE VITA, Mme Hélène BARATHIEU, Mme Sandrine BERNARD, M. Jean ALBE, Mme Christelle POSTEL.

Étaient absents excusés : M. Vincent PELAQUIE, Mme Sylvie DUCLOS, Mme Françoise POCK, M. Stéphane SOLER, M. Jean-Philippe AUBERT, M. Guillaume JOUVE, M. Hervé PETITOT.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Vincent PELAQUIE en faveur de M. Georges DANIEL, Mme Sylvie DUCLOS en faveur de Mme Sandrine BERNARD, Mme Françoise POCK en faveur de Mme Hélène BARATHIEU, M. Stéphane SOLER en faveur de Mme Joëlle COLLOCA, M. Jean-Philippe AUBERT en faveur de M. Georges DANIEL, M. Guillaume JOUVE en faveur de M. Jean ALBE, M. Hervé PETITOT en faveur de Mme Véronique HERBÉ.

Secrétaire : M. Antoine DE VITA.

Mr DE VITA Antoine se présente comme secrétaire. Il est élu à l'unanimité.
Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2021 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Procès-verbal voté et adopté à l'unanimité.

1) Implantation de bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides - Occupation du domaine public

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'implanter des bornes de charge de véhicules électriques et hybrides sur le territoire communal, Place du Grand Jardin (où le point de raccordement électrique est déjà existant) pour permettre l'avènement de ce mode de déplacement plus respectueux de l'environnement.

L'objet de cette délibération a pour but l'approbation de la convention d'occupation du domaine public.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que ce projet de déploiement de bornes est porté par le TERRITOIRE D'ENERGIE - GARD SMEG qui assurera la gestion et la maintenance des bornes en sa qualité de propriétaire.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

2) Adhésion au Contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 30

Madame le Maire explique que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité les résultats de sa consultation concernant le renouvellement de son contrat groupe pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025. Le contrat groupe garantit les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel.

L'entreprise d'assurance GRAS SAVOYE a été retenue par le Centre de Gestion du Gard pour une durée de 4 ans.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

3) Convention de délégation de gestion des sinistres liés aux risques statutaires : collectivité de 1 à 29 agents CNRACL

Madame le Maire détaille et explique les règles de la convention.

Le conseil municipal décide de donner délégation au Centre de Gestion du Gard pour assurer la gestion des sinistres liés aux risques statutaires de son personnel, pour lesquels la collectivité a adhéré au contrat cadre d'assurance souscrit par le Centre de Gestion.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

4) Modification de la convention transférant le pouvoir d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol au service ADS de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour intégrer le principe de la "dématérialisation"

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les points modifiés de la convention. Elle souligne également les missions et les fonctionnements des différentes entités concernées.

Considérant qu'à partir du 1er janvier 2022, la loi ELAN, et le décret n° 2021-981 du 23 juillet 2021, imposent à chaque commune de disposer d'un dispositif leur permettant de recevoir les demandes d'autorisations d'urbanisme par voie électronique, cette dite convention doit subir une modification pour intégrer le principe de la "dématérialisation".

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

5) Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2022

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif de 2022, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

6) Demande d'inscription au programme d'investissement - Mise en discrétion réseaux secs - RD 101

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux de dissimulation sur la RD 101, sous maîtrise d'ouvrage du SMEG.

Les travaux devraient démarrer en 2022 en coordination avec l'Unité Territoriale.

Dans le cas où la commune renoncerait à ces travaux, il convient de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études qui s'élève à 588,00 € TTC.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

7) Demande d'inscription au programme d'investissement - EPC - RD 101 - Coord avec 21-DIS-99

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé mais pour les travaux d'Eclairage public pour la RD 101, sous maîtrise d'ouvrage du SMEG.

Ces derniers ne seront probablement pas exécutés avant le 2ème semestre 2022, en coordination avec l'Unité Territoriale.

La commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 1291,00 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

8) Demande d'inscription au programme d'investissement - GC Télécom - RD 101 - Coord avec 21-DIS-99

Madame le Maire expose à nouveau le projet envisagé pour les travaux de Télécommunication pour la RD 101, sous maîtrise d'ouvrage du SMEG.

Les travaux devraient démarrer en 2022 en coordination avec l'Unité territoriale.

La commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 812,54 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

9) Questions diverses

a- Monsieur le Député Anthony CELLIER propose aux élus une visite de l'Assemblée Nationale en début d'année 2022. Les élus intéressés devront en informer Madame le Maire.

b- Madame le Maire informe l'assemblée que l'acte d'achat du terrain des "Amandiers" rue Barne Aubin a été passé devant notaire.

c- Le nouveau site internet de la commune est opérationnel. Une commission d'élus avait été consultée pour voir les améliorations qui pouvaient y être apportées. Les subventions demandées auprès de l'Etat ont permis de couvrir l'ensemble des dépenses.

d- Le projet de vidéosurveillance a été modifié. La caméra prévue à la mairie sera déplacée au City Stade. 2 autres caméras seront installées au centre du village.

Il sera possible, par la suite, de rajouter des points de surveillance. Un dossier de demande de subvention est en cours d'élaboration. Les modifications demandées ne vont pas impacter le coût du projet.

e- Question écrite de Monsieur JOUVE Guillaume sur l'avancement du projet de la fibre : Madame le Maire n'a, à ce jour, pas d'éléments à apporter. Elle précise qu'elle se renseignera lors de la rencontre prévue avec les élus du Département qui aura lieu le 15/12/2021.

f- Dans le cadre du projet "WATTY" mené par le SMEG et la société ECO CO², il est proposé aux écoles du Département, un programme de sensibilisation à la transition écologique, notamment les économies d'énergie. Toutes les classes du groupe scolaire sont intéressées par ce projet.

g- L'évolution de la crise sanitaire due au COVID 19 a conduit la municipalité à annuler des manifestations :
annulation du repas offert aux personnes de + de 70 ans
annulation de l'arbre de Noël du personnel

Les vœux du Maire seront programmés en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

h- Monsieur Laurent BURGOA, Sénateur, viendra en mairie à la rencontre des élus le lundi 20 décembre à 11h30. Les conseillers souhaitant participer à cette rencontre devront le signaler à Madame le Maire.

i- Le dispositif "présence d'adultes à la cantine" va être suspendu en attendant l'amélioration des conditions sanitaires.

j- Monsieur ALBE Jean informe l'assemblée que des déchets étaient présents sur la rue de l'Eglise, en dehors des containers. Madame le Maire précise que la personne responsable a été identifiée. Un rappel à la loi va lui être adressé.

k- Monsieur ALBE Jean précise que le projet du parc photovoltaïque de Tavel progresse. Il est prévu de débroussailler 82 hectares de bois.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21H50